



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Aménagement Urbanisme et Habitat  
Bureau Droit des Sols et Publicité  
Affaire suivie par : Nathalie DENIAUX  
Tél : 03 86 71 70 52  
courriel : [nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr](mailto:nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr)

Nevers, le

**26 OCT. 2021**

Lettre en recommandé avec accusé de réception + mail

Madame,

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas émis d'avis dans le délai de deux mois, prévu à l'article R.122-7 du code de l'environnement, concernant le projet de parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Les Prés de Bennancy » et « Le Bennancy » sur la commune de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Cette absence d'avis a fait l'objet d'une information sur le site internet suivant :

(<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bourgogne-franche-comte-r8.html>).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

**p/ Le directeur départemental**

Le Chef du Service Aménagement, Urbanisme  
et Habitat

  
Samuel GUILLOU

Madame PERSYN Flore  
ADEN  
71 rue Francis de Pressensé  
69100 VILLEURBANNE

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00  
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)  
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : [ddt@nievre.gouv.fr](mailto:ddt@nievre.gouv.fr)